



Réforme de la carrière des cadres

« Conclusion »

Le dernier CCE a clôturé les négociations relatives aux réformes des carrières et du paritarisme. Malgré la mobilisation des salariés et l'opposition des syndicats, le gouverneur a décidé de maintenir ces réformes régressives qui fragilisent la carrière des agents et réduisent leurs protections collectives.

Nous condamnons l'attitude de l'employeur qui a empêché tout dialogue constructif. Non seulement il nous a présenté des projets de réformes bâclés, mais il nous a aussi imposé un temps de négociation dérisoire. Pire, il a volontairement fait de la rétention d'information.

Grâce à la mobilisation des agents

Grâce à la mobilisation des agents et à un front uni de presque l'ensemble des syndicats, certains points les plus défavorables aux agents ont été aménagés :

- Un stationnement maximum de 6 ans dans indice à partir du N3 (contre une absence totale de limite initialement) ;
- Une revalorisation des salaires de début de carrière ainsi que pour les cadres entrés entre 2014 et 2018 ;
- La conservation d'un an d'ancienneté dans l'échelon pour tous les agents n'ayant pas de gain indiciaire à la bascule ;
- La révision du niveau 2 qui engendrait initialement une perte de pouvoir d'achat pour les adjoints de direction ;
- L'engagement que tous des cadres positionnés à l'indice 565 lors de la bascule obtiendront leur grade dans les 3 ans (promotions 2011 à 2014)

Coup de théâtre

Malgré ces quelques éléments, la réforme des carrières et celle du paritarisme restent un coup violent porté aux droits et salaires des agents. C'est pourquoi, les syndicats s'étaient accordés pour ne pas émettre d'avis au CCE de décembre. **Un refus d'avis aurait empêché Villeroy de Galhau de soumettre cette réforme au ministre de l'économie dans le délai imparti.**

Malheureusement, coup de théâtre au CCE ! Manifestement suite à un « arrangement entre amis » avec l'employeur, la CGC a rompu cet accord, et a émis un avis favorable !

Elle a donc permis au gouverneur de tenir le calendrier voulu, et de légitimer cette réforme inique et rejetée par une majorité d'agents. Cet avis favorable est d'autant plus incompréhensible que la CGC elle-même dénonçait dans ses publications « un net ralentissement des carrières [...] sans aucun garde-fou ».

La CGT restera vigilante lors de la mise en œuvre des réformes car nous ne doutons pas qu'une réforme menée aussi rapidement aura des effets pervers encore non identifiés à ce jour.

*« À suivre prochainement, une explication
détaillée des raccordements et déroulements
de carrière sur les nouvelles grilles »*



ADRESSE

Contacts :

CGT - Banque de France (01.42.92.30.44)
cgt@banque-france.fr

Pôle cadres :

Alexandre PRUD'HOMMEAU (01.42.92.93.36)
alexandre.prudhommeau@acpr.banque-france.fr